Instituts thématiques

Inserm

Institut national
de la santé et de la recherche médicale

CONSEIL SCIENTIFIQUE
16 mars 2011

Le Conseil scientifique de l'Inserm prend note de la réflexion engagée à l'initiative conjointe des PDG du CNRS et de l'Inserm afin de préparer une éventuelle redéfinition des périmètres des instances scientifiques (sections et CSS) des deux organismes, et de la création d'un groupe de travail sur cette question. Le Conseil scientifique de l'Inserm est l'instance de réflexion et de propositions de l'Institut en matière de politique scientifique. Il considère que l'ensemble des instances scientifiques statutaires du CNRS et de l'Inserm doit être étroitement associé à la réflexion en cours. Le Conseil scientifique de l'Inserm souhaite que cette réflexion ne se limite pas à des aménagements du fonctionnement des jurys des concours de recrutement. Il recommande en amont un débat approfondi sur les missions des établissements et sur les aspects scientifiques fondamentaux, relatifs notamment à l'interdisciplinarité, à l'identification des secteurs stratégiques et innovants et à l'adaptation des modalités d'évaluation des candidats aux concours.

Le Conseil scientifique de l'Inserm décide de mettre à l'ordre du jour de ses sessions d'Avril et Mai 2011 la question des périmètres des instances scientifiques et des modalités des concours chercheurs. Il invitera à ces sessions la Direction Générale de l'Inserm, les responsables des Commissions scientifiques spécialisées, les Présidents des Conseils scientifiques du CNRS et de l'INSB ainsi que les responsables du groupe de travail mis en place par les Directions Générales du CNRS et de l'Inserm.